



Plan d'action

de la

Stratégie pancanadienne du diamant

Août 2004

Table des matières

	p.
1. Sommaire	2
2. Rappel des faits	7
▪ Mandat	
▪ Travail réalisé	
3. Points à considérer	
3.1 L'offre de diamants d'origine canadienne	8
▪ Supporter l'exploration	
▪ Fiscalité minière cohérente et concurrentielle	
▪ Incitatifs à la création de valeur ajoutée au Canada	
▪ Développement des compétences	
▪ Formation d'un réseau de centres d'excellence	
▪ Financement de l'acquisition des connaissances géoscientifiques	
3.2 La demande de diamants traités au Canada	12
▪ Le retrait de la taxe d'accise	
▪ La formation des tailleurs et des bijoutiers experts	
▪ La certification	
▪ Le développement des marchés d'exportation pour la joaillerie	
▪ La promotion du tourisme relié au diamant	
3.3 L'encadrement et la sécurité des marchés	15
▪ L'acquisition des connaissances et les droits sur les mines	
▪ L'octroi des titres miniers	
▪ Les processus d'approbation environnementale	
▪ Les mesures de sécurité	
3.4. Mise en œuvre	17
▪ Création d'un organisme de coordination	
4. Mécanismes de suivi	18
▪ Décision des premiers ministres	
▪ Organisation d'une table ronde pancanadienne au Québec en mai 2005	
▪ Rapport lors de la prochaine Conférence des Ministres des Mines	
5. Conclusion	19

Plan d'action de la stratégie pancanadienne du diamant

1. Sommaire

Reconnaissant l'impact et le potentiel significatifs de l'industrie canadienne du diamant, les premiers ministres ont demandé à leur ministre responsable des mines en juillet 2003 d'élaborer un plan d'action en vue d'établir une stratégie pancanadienne du diamant.

Pour aider au développement de la stratégie, les ministres responsables des mines ont constitué un comité de direction, lors de leur réunion de septembre 2003.

De l'avis du comité de direction, le Canada dispose de nombreux atouts permettant à l'industrie du diamant de croître et de constituer un moteur du développement économique et régional au pays au cours de la décennie à venir.

Pour que ce développement soit durable, dans une économie de marché, trois aspects doivent être considérés : l'offre, la demande et la réglementation des marchés. Le plan d'action proposé est articulé autour de ces trois axes d'intervention.

Les consultations réalisées ont permis de susciter un vaste intérêt chez les représentants des secteurs industriels concernés. L'Association des bijoutiers canadiens et l'Association minière du Canada, notamment, ont offert leur collaboration à la mise en œuvre du plan d'action proposé. Bien que certains volets de celui-ci concernent exclusivement les gouvernements, d'autres, tels l'acquisition de connaissances, l'élaboration de normes communes et le développement de processus de certification aux fins de commercialisation gagneraient à être réalisés en partenariat avec l'industrie.

Considérant l'ouverture au partenariat faite par les associations sectorielles et la ferme volonté des gouvernements des provinces et des territoires de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action, il est recommandé que les ministres mandatent le comité de direction afin qu'il élabore les paramètres (structure, mandat, composition, budget d'opération, mode de fonctionnement) visant à créer un organisme de coordination multipartite, tel un « institut ou un conseil du diamant ». Cet organisme pourrait avoir pour mandat d'élaborer les modalités de mise en œuvre de la stratégie, d'en coordonner la réalisation, de proposer les prochaines étapes et de faire rapport aux ministres responsables des Mines.

Le comité de direction soumettra, pour approbation, le résultat de ses travaux aux ministres provinciaux et territoriaux à la prochaine conférence ministérielle.

Sommaire des recommandations

Le comité de direction recommande aux gouvernements provinciaux et territoriaux intéressés (les gouvernements) de considérer les points suivants comme éléments du plan d'action de la stratégie pancanadienne du diamant.

A) L'offre de diamants d'origine canadienne

Supporter l'exploration

Il est recommandé que les gouvernements encouragent le gouvernement fédéral à rendre permanent le régime des actions accréditatives qui a été implanté pour une période limitée. Ceci inclut le crédit d'impôt fédéral à l'exploration ainsi que les mesures complémentaires mises en œuvre par divers gouvernements.

Fiscalité minière cohérente et concurrentielle

Il est recommandé que tous les gouvernements entreprennent la révision de la définition des « Frais d'exploration admissibles au Canada », le cas échéant, pour inclure les frais de consultation des communautés et d'étude d'impact environnemental.

Incitatifs à la création de valeur ajoutée au Canada

Il est recommandé que les gouvernements envisagent d'adapter les incitatifs fiscaux existants aux droits sur les mines pour qu'ils soient applicables à l'industrie du diamant. De plus, des mesures incitatives comparables pourraient être introduites à la fiscalité générale des corporations. Enfin, le gouvernement fédéral pourrait être encouragé à harmoniser sa fiscalité des corporations à celles des provinces et territoires .

Développement des compétences

Il est recommandé que les gouvernements poursuivent et intensifient l'appui à la formation et au développement des compétences des communautés locales et des Autochtones, en partenariat avec l'industrie. Dans le contexte de l'intervention auprès des populations autochtones, il est également recommandé que les ministres encouragent le gouvernement fédéral à harmoniser l'admissibilité à ses programmes de soutien, le cas échéant.

Formation d'un réseau de centres d'excellence

Il est recommandé que les gouvernements envisagent la création d'un réseau de centres d'excellence au Canada portant sur l'exploration, l'exploitation et le traitement du minerai de diamant.

Financement de l'acquisition des connaissances géoscientifiques

Il est recommandé que les gouvernements accroissent leurs investissements en acquisition de connaissances géoscientifiques adaptées au secteur du diamant, incluant : la géologie du quaternaire, la minéralogie et la géochimie des minéraux indicateurs. Il est également recommandé que les ministres encouragent le gouvernement fédéral à mettre en œuvre des stratégies coopératives de cartographie géoscientifique.

B) Demande pour les diamants traités au Canada

Le retrait de la taxe d'accise

Il est recommandé que les gouvernements encouragent le gouvernement fédéral à abolir la taxe d'accise sur les bijoux au Canada.

La formation des tailleurs et des bijoutiers experts

Les gouvernements sont encouragés à soutenir la croissance de l'expertise canadienne en matière de taille, de polissage et de création de bijoux fins sertis de diamants par des programmes de formation adaptés et des mesures de soutien aux activités de R et D.

La certification

Il est recommandé aux gouvernements d'élaborer un processus de certification d'origine des diamants et bijoux provenant des provinces et territoires. La participation volontaire à ce processus pourrait constituer un outil de marketing puissant pour un segment de la clientèle canadienne et internationale.

Le développement des marchés d'exportation pour la joaillerie

Les gouvernements intéressés par l'accroissement des exportations ou engagés dans la production de diamants sont encouragés à considérer les éléments suivants relatifs au développement des marchés d'exportation pour l'industrie du diamant :

- À la suite de la démonstration de la rentabilité financière de la fabrication de bijoux sertis de diamants, cette industrie devrait être soutenue dans le cadre d'une approche public-privé réaliste.
- Les gouvernements peuvent offrir des occasions à tous les secteurs de l'industrie du diamant au Canada de promouvoir leurs activités et produits en :
 - a) travaillant avec l'industrie du diamant au développement de mécanismes permettant l'accroissement de la renommée de l'industrie sur les marchés d'exportation.
 - b) révisant régulièrement leur rôle dans la promotion en fonction de l'état des marchés et de l'industrie.
- La promotion de marques ou de produits spécifiques est la responsabilité de l'industrie du diamant.

La promotion du tourisme relié au diamant

Il est recommandé que les gouvernements, l'industrie touristique et l'industrie du diamant, s'appuyant sur une étude de marché concluante, apportent un effort soutenu et concerté de promotion de l'industrie touristique reliée au diamant, ceci dans le but d'accroître la renommée et l'intérêt des publics canadien et étranger à l'égard de l'industrie canadienne du diamant et des occasions touristiques qu'elle offre.

C) L'encadrement et la sécurité des marchés

L'acquisition des connaissances et les droits sur les mines

Il est recommandé que les ministres des provinces et territoires développent conjointement l'expertise et partagent avec les acteurs intéressés l'information pertinente à l'évolution du marché international du diamant. Il est également recommandé que les ministres considèrent l'à propos de constituer des barèmes de classification et d'évaluation communs qui seraient appliqués par les provinces et territoires où des mines de diamants seront en production, de façon à ce que la valeur des expéditions puisse être établie de manière cohérente et stable entre les gouvernements et dans le temps.

L'octroi des titres miniers

Il est recommandé que les gouvernements revoient le cadre réglementaire applicable aux droits miniers pour cerner les écarts ou barrières potentielles freinant l'exploration pour le diamant sur leur territoire.

Les processus d'approbation environnementale

Il est recommandé que les gouvernements clarifient et simplifient leurs processus et échéanciers pour l'examen des études d'impact environnemental, et ce, sans porter atteinte à la protection de l'environnement. Il est également recommandé que les gouvernements concernés établissent les exigences et échéanciers pour la conduite de négociations d'accords de retombées économiques entre les entreprises et les communautés autochtones le cas échéant.

Les mesures de sécurité

Il est recommandé que les gouvernements considèrent formaliser leur participation au Groupe de sécurité du diamant au Canada. En plus d'établir les risques et de développer des stratégies de mitigation, ce groupe pourrait aussi examiner le rôle qu'il pourrait jouer au chapitre de l'éducation et de la conscientisation du public, de la prévention et de l'établissement de normes.

D) Mise en œuvre

Considérant l'ouverture au partenariat faite par les associations sectorielles et la ferme volonté des gouvernements des provinces et des territoires de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie pancanadienne du diamant, il est recommandé que les ministres mandatent le comité de direction afin qu'il élabore les paramètres (structure, mandat, composition, budget d'opération, mode de fonctionnement) visant à créer un organisme de coordination multipartite, tel un « institut ou un conseil du diamant ».

Cet organisme pourrait avoir pour mandat d'élaborer les modalités de mise en œuvre de la stratégie, d'en coordonner la réalisation, de proposer les prochaines étapes et de faire rapport aux ministres responsables des Mines.

E) Mécanisme de suivi

Décision des premiers ministres

Les premiers ministres ont reçu le plan d'action lors de la réunion du Conseil de la Fédération tenue en juillet 2004 et ont approuvé la stratégie qui formule des recommandations selon trois axes d'intervention : l'offre de diamants d'origine canadienne, la demande pour les diamants traités au Canada et la réglementation des marchés. Une recommandation clef porte sur l'établissement d'un organisme multipartite qui permettrait à toutes les parties intéressées de participer à cette importante initiative nationale. La coopération de tous les intervenants, de l'industrie et des gouvernements provinciaux et territoriaux est importante pour la coordination des efforts déployés et la mise en commun des connaissances et de l'expertise. Les ministres provinciaux et territoriaux des Mines poursuivront l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie pancanadienne du diamant.

Organisation d'une table ronde pancanadienne au Québec en mai 2005

Considérant que les modalités de mise en œuvre de plusieurs volets du plan d'action proposé demeurent à être précisées, il est recommandé que les ministres provinciaux et territoriaux acceptent l'invitation du Québec d'organiser une Table ronde pancanadienne en mai 2005 où ces modalités seront discutées avec les membres de l'industrie et des parties intéressées.

Rapport lors de la prochaine Conférence des Ministres des Mines

Il est recommandé que les ministres mandatent le comité de direction afin qu'il fasse rapport des progrès réalisés lors la prochaine Conférence des ministres responsables des Mines, au Nouveau-Brunswick, en 2005.

2. Rappel des faits

En moins d'une décennie, l'industrie minière canadienne est devenue une actrice de premier plan sur la scène internationale du diamant. Le Canada est maintenant un producteur important de diamants, produisant approximativement 12 % des diamants bruts au monde et occupe le troisième rang mondial parmi des producteurs de diamants, derrière le Botswana et la Russie.

De plus, d'autres projets ont atteint le stade du développement. C'est le cas du projet Jericho de Tahera Corp. au Nunavut et Snap Lake, de De Beers, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui devraient entrer en production dans les prochaines années. Des projets d'exploration avancés ont cours dans plusieurs régions du pays, notamment en Ontario où De Beers concentre ses efforts sur le projet Victor, à Fort-à-la-Corne en Saskatchewan et au Québec, où le consortium SOQUEM-Ashton œuvre sur le projet Foxtrot dans la région des monts Otish. Compte tenu de ces développements, il faut s'attendre à assister à une croissance soutenue de la production de diamants bruts des mines au Canada au cours de la prochaine décennie.

Les premiers ministres provinciaux et territoriaux du Canada projettent de faire du Canada un chef de file dans l'industrie internationale du diamant, où les Canadiens seront des participants actifs à toutes les étapes – de l'exploration au commerce de détail et au tourisme.

- Mandat

Reconnaissant l'impact et le potentiel significatifs de l'industrie canadienne du diamant, les premiers ministres ont demandé à leur ministre responsable des mines en juillet 2003 d'élaborer un plan d'action en vue d'établir une stratégie pancanadienne du diamant. Le but de cette stratégie est de maximiser les retombées pour les Canadiens de chaque aspect de l'industrie du diamant.

Pour aider au développement de la stratégie, les ministres provinciaux et territoriaux responsables des mines ont constitué un comité de direction, lors de leur réunion de septembre 2003. Ce comité, à son tour, a formé sept groupes de travail, un pour chacun des secteurs industriels suivants : exploration, exploitation, évaluation et commercialisation des diamants bruts, les diamants polis, la joaillerie, la vente au détail et le tourisme reliés au diamant.

- Travail réalisé

Au cours de l'année écoulée, ces groupes de travail se sont réunis, ont organisé des ateliers et une table ronde nationale, ont réalisé des enquêtes et ont tenu des consultations auprès des membres de l'industrie, des parties intéressées et des représentants du gouvernement fédéral, et ce dans plusieurs villes au Canada : Québec, Montréal, Gatineau, Toronto (2), Regina et Yellowknife (2).

Se basant sur ces consultations, le comité de direction recommande aux gouvernements provinciaux et territoriaux intéressés (les gouvernements) de considérer les points suivants comme éléments du plan d'action de la stratégie pancanadienne du diamant.

3. Points à considérer

De l'avis du comité de direction, le Canada dispose de nombreux atouts permettant à l'industrie du diamant de croître et de constituer un moteur du développement économique et régional au pays au cours de la décennie à venir.

Pour que ce développement soit durable, dans une économie de marché, trois aspects doivent être considérés : l'offre, la demande et la réglementation des marchés. Le plan d'action proposé est articulé autour de ces trois axes d'intervention.

3.1 L'offre de diamants d'origine canadienne.

Le potentiel minéral des provinces et territoires du Canada pour le diamant est démontré. Les diamants extraits du sous-sol canadien sont parmi les plus précieux au monde.

- Supporter l'exploration

L'exploration et la mise en valeur de ce potentiel minéral nécessitent des capitaux considérables. Les sociétés juniors d'exploration, qui sont à la source de plusieurs découvertes, rappellent à juste titre que la meilleure façon d'accroître de façon durable le nombre de diamants bruts disponibles pouvant être offerts au pays est de mettre au jour de nouveaux gisements.

À cette fin, il est recommandé que les gouvernements encouragent le gouvernement fédéral à rendre permanent le régime des actions accréditatives qui a été implanté pour une période limitée. Ceci inclut le crédit d'impôt fédéral à l'exploration ainsi que les mesures complémentaires mises en œuvre par divers gouvernements.

- Fiscalité minière cohérente et concurrentielle

Les sociétés juniors d'exploration ainsi que les sociétés minières qui poursuivent des travaux d'exploration avancés rappellent aux gouvernements que ces investissements se réalisent dans des territoires éloignés alors que les populations locales, dont les nations autochtones, qui occupent ces territoires sont peu familières avec les activités minières. La nécessité d'informer et de consulter ces populations avant d'entreprendre le développement des projets miniers engendre des frais qui ne sont pas reconnus au titre des « Frais d'exploration admissibles au Canada ».

De même, la nécessité de conduire des études d'impact environnemental engendre des frais qui ne sont pas reconnus actuellement au titre de « Frais d'exploration admissibles au Canada ».

Il est donc recommandé que tous les gouvernements entreprennent la révision de la définition des « Frais d'exploration admissibles au Canada », le cas échéant, pour inclure les frais de consultation des communautés et d'étude d'impact environnemental.

- Incitatifs à la création de valeur ajoutée au Canada

Au Canada, l'industrie minière s'est développée dans un environnement propice, caractérisé par des politiques de libre échange (free trade) et d'accès à la ressource (free mining). La

conjonction de ces deux politiques a donné des résultats probants à ce jour, et l'industrie minière souhaite qu'elles soient maintenues.

Elles impliquent qu'un exploitant minier a le droit de commercialiser sa production de manière à en maximiser la valeur.

L'industrie reconnaît également la légitimité de la volonté des gouvernements de profiter de la disponibilité de cette ressource rare que sont les diamants bruts au Canada, pour favoriser le développement économique régional et le renforcement du marché intérieur canadien, en facilitant l'apparition d'activités à valeur ajoutée. Toutefois, pour que ces activités se développent, un contexte fiscal concurrentiel incluant des mesures adaptées est requis.

C'est pourquoi il est recommandé que les gouvernements envisagent d'adapter les incitatifs fiscaux existants aux droits sur les mines pour qu'ils soient applicables à l'industrie du diamant. De plus, des mesures incitatives comparables pourraient être introduites à la fiscalité générale des corporations. Enfin, le gouvernement fédéral pourrait être encouragé à harmoniser sa fiscalité des corporations à celles des provinces et territoires.

- Développement des compétences

La formation de la main-d'œuvre spécialisée, le développement des compétences des communautés locales et des Autochtones ont été reconnus comme des points importants, à chacune des étapes de l'industrie du diamant. Un consensus général se dégage à l'égard du développement de partenariats gouvernements - industrie dans la conception et la réalisation de programmes de formation permettant de répondre aux exigences des diverses étapes de l'industrie. La priorité devrait être accordée à l'acquisition des habiletés requises à l'inclusion à long terme dans le marché du travail.

Dans les premières étapes, le besoin est reconnu de programmes facilitant la communication et l'engagement des communautés locales dans l'industrie de l'exploration, tels des programmes de sensibilisation, de formation à la prospection et de liaison. L'engagement des communautés est souvent limité par la capacité effective de participer. Les efforts conjoints de l'industrie, des gouvernements et des communautés doivent être coordonnés.

L'acquisition des habiletés de base en langue et en mathématiques est une priorité pour l'embauche dans l'industrie minière. Les groupes communautaires autochtones sont sous-représentés dans les professions hautement spécialisées, y compris dans les catégories des métiers, des professions et de la gestion. Des efforts continus visant à promouvoir l'éducation post secondaire devront être déployés pour améliorer les possibilités d'emploi dans ces catégories. L'emphase devrait porter sur la conception de programmes éducatifs qui permettent l'insertion durable dans le marché du travail. Il est également reconnu que le bassin de main-d'œuvre est limité dans les régions éloignées, ce qui pourra constituer un défi de capacité au fur et à mesure que de nouvelles mines entreront en production.

Considérant ce qui précède, il est recommandé que les gouvernements poursuivent et intensifient l'appui à la formation et au développement des compétences des communautés locales et des Autochtones, en partenariat avec l'industrie. Dans le contexte de l'intervention auprès des populations autochtones, il est également recommandé que les ministres encouragent le gouvernement fédéral à harmoniser l'admissibilité à ses programmes de soutien, le cas échéant.

- Formation d'un réseau de centres d'excellence

La recherche et le développement technologique sont considérés comme des priorités dans trois secteurs clefs de l'offre de l'industrie du diamant : l'exploration, l'exploitation, la taille et le polissage. L'industrie de l'exploration soutient fortement la poursuite et l'intensification des activités de recherche et développement appliquées à l'acquisition des connaissances géoscientifiques et aux techniques d'exploration. De plus, le développement des techniques d'exploitation minière et de deuxième transformation constituent des aspects essentiels de l'accroissement de la productivité et de la compétitivité internationale des secteurs miniers, de la taille et du polissage.

La conduite des activités de recherche et développement appliquées à l'acquisition des connaissances géoscientifiques reliées au diamant au Canada est présentement fragmentée et souffre d'un manque de coordination. Bien que l'industrie minière soit l'une des industries utilisant le plus de technologies de pointe au Canada, les entreprises canadiennes et les gouvernements investissent moins en recherche et développement que leurs contreparties australiennes, et le Canada perd son avantage comparatif à ce chapitre au profit des pays concurrents. De plus, le financement pour la recherche géoscientifique spécialisée en appui direct à l'exploration pour le diamant n'a pas suivi la progression du secteur¹.

La création d'un réseau de centres d'excellence pour accroître la capacité de recherche et le développement technologique reliés au secteur du diamant reçoit un fort appui. Ceci inclut la reconstruction de la capacité fondamentale de recherche et développement géoscientifique lié à la géologie du quaternaire, à la minéralogie et à la pétrologie des kimberlites, etc. Ceci inclut également la création d'un programme coordonné et/ou d'une organisation permettant le développement de la prochaine génération de technologies d'exploration, d'exploitation et de transformation secondaire. Selon le contexte, les niveaux d'investissements en développement technologique peuvent être réalisés par la conclusion d'accords de partenariat public - privé, le développement de consortium de recherche et des crédits d'impôts ciblés.

Il est donc recommandé que les gouvernements envisagent la création d'un réseau de centres d'excellence au Canada portant sur l'exploration, l'exploitation et le traitement du minerai de diamant.

- Financement de l'acquisition des connaissances géoscientifiques

Il est bien reconnu que l'accès à des connaissances géoscientifiques de qualité constitue une des clefs de l'exploration pour le diamant au Canada. Dans leur document : « Stratégie nationale sur le diamant : une réponse de l'industrie », l'industrie et les parties intéressées ont clairement exprimé leur soutien : « Pour exploiter le plein potentiel de l'industrie diamantaire au Canada, il faut investir d'autres fonds dans les activités géoscientifiques. »

Les levés géoscientifiques, au Canada, sont traditionnellement orientés vers le soutien aux secteurs des métaux de base et précieux, principalement par la cartographie du socle rocheux, les études de gîtes minéraux et la géologie structurale. L'expertise dans les domaines

¹ Bien que le financement provenant du CRSNG pour des projets orientés vers les kimberlites ou les diamants ait connu une progression modeste au cours des dix dernières années (passant de 50 k\$ à 250 k\$), ceci représente seulement 2 % du montant total disponible pour les sciences de la terre. De plus, le financement alloué à la recherche de base en géologie du quaternaire a décliné approximativement de 60 % (de 700 k\$ à 300 k\$) au cours de la même période.

directement reliés à l'exploration diamantaire tels l'étude du quaternaire, la minéralogie et la géochimie des minéraux indicateurs, pétrologie des kimberlites, etc. est limitée. Ceci s'ajoute à la capacité réduite des universités canadiennes de former des géologues d'exploration en général, et spécifiquement dans les domaines de la géologie du quaternaire, de la géochimie et de la minéralogie requis pour supporter le secteur de l'exploration du diamant.

L'Industrie soutient fortement la nécessité de nouveaux investissements en acquisition de données géoscientifiques. Les occasions de partenariat financiers intergouvernementaux aussi bien que publics – privés pourraient être favorisées par des programmes semblables à celui des stratégies coopératives de cartographie géoscientifique, tel qu'adopté par la Conférence des ministres des Mines en 2000.

En conséquence, il est recommandé que les gouvernements accroissent leurs investissements en acquisition de connaissances géoscientifiques adaptées au secteur du diamant, incluant : la géologie du quaternaire, la minéralogie et la géochimie des minéraux indicateurs. Il est également recommandé que les ministres encouragent le gouvernement fédéral à mettre en œuvre des stratégies coopératives de cartographie géoscientifique.

3.2 La demande de diamants traités au Canada

L'industrie canadienne de la joaillerie est déjà développée dans plusieurs grands centres : Toronto, Montréal, Vancouver. Elle comporte aussi un grand nombre d'artisans disséminés à la grandeur du pays. Elle comprend une variété de styles qui reflètent la diversité culturelle canadienne, y incluant la contribution originale des premières nations. Les consultations réalisées conduisent le comité de direction à conclure que cette industrie dispose d'un potentiel de croissance considérable dans toutes les régions, en vue de satisfaire une demande croissante, tant sur les marchés intérieurs qu'à l'exportation.

- Le retrait de la taxe d'accise

Pour que ce potentiel se concrétise, il est essentiel que la taxe fédérale d'accise de 10 % sur la bijouterie soit abolie. L'industrie fait valoir que cette taxe est vétuste (date de 1918), discriminatoire (ne s'applique pas à tous les biens de luxe), et contre-productive, puisqu'elle freine le développement de l'industrie de la joaillerie au Canada, alors que les canadiens peuvent acheter des bijoux sans acquitter cette taxe lors de leurs déplacements à l'étranger.

Son retrait pur et simple permettrait à l'industrie de la joaillerie d'être plus concurrentielle, d'offrir un plus large éventail de produits aux consommateurs canadiens et sur les marchés d'exportation, et de créer des emplois. Les revenus ainsi générés permettront de compenser la perte encourue par le gouvernement fédéral.

Il est donc recommandé que les provinces et territoires encouragent le gouvernement fédéral à abolir la taxe d'accise sur les bijoux au Canada.

- La formation des tailleurs et des bijoutiers experts

Plusieurs artistes et créateurs canadiens sont de renommée internationale. Cette renommée pourrait s'étendre aux activités de joaillerie, par la formation d'une main-d'œuvre experte. Déjà des écoles offrent des cours de joaillerie dans plusieurs gouvernements au Canada. Les consultations réalisées mènent à la conclusion que des possibilités existent pour le développement d'entreprises oeuvrant dans ce secteur d'activité. Les gouvernements sont donc encouragés à soutenir activement la création d'écoles et de centre de formation spécialisés en joaillerie.

De plus, des programmes de formation de tailleurs sont offerts au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest. Bien qu'il soit généralement admis que le Canada est dans une position concurrentielle désavantageuse par rapport à quelques grands centres internationaux de taille où les salaires sont peu élevés, il est également reconnu qu'une niche existe pour des entreprises canadiennes dans ce domaine, qui produiront des diamants de qualité supérieure « minés, taillés et polis » au Canada. Pour prospérer, ces entreprises ont besoin d'une main-d'œuvre experte et des plus récents développements technologiques.

Les gouvernements sont encouragés à soutenir la croissance de l'expertise canadienne en matière de taille, de polissage et de création de bijoux fins sertis de diamants par des programmes de formation adaptés et des mesures de soutien aux activités de R et D.

- La certification

La définition du Bureau de la concurrence du Canada, selon laquelle un « diamant canadien² » est une pierre extraite d'une mine au Canada, ne fait pas l'unanimité. Cependant, un large consensus se dégage à l'effet que le code de conduite volontaire élaboré par l'industrie constitue un pas dans la bonne direction. Ces éléments doivent être approfondis.

Les spécialistes de l'industrie et des gouvernements sont conscients de la valeur associée à l'éthique canadienne dans l'industrie internationale du diamant et considèrent opportun de recommander aux gouvernements d'élaborer un processus de certification d'origine des diamants et bijoux provenant des provinces et territoires. La participation volontaire à ce processus pourrait constituer un outil de marketing puissant pour un segment de la clientèle canadienne et internationale.

Son application pourrait en être confiée à des agences indépendantes.

- Le développement des marchés d'exportation pour la joaillerie

La majorité de la production de diamants (en terme de valeur) provenant du Canada, que ce soit des pierres brutes ou des produits transformés, sera vendue sur le marché international pour la joaillerie sertie de diamants. Maintenir et accroître l'offre de diamants d'origine, veiller aux occasions d'affaires pour lesquelles l'industrie canadienne pourrait livrer concurrence sur les marchés internationaux et accroître la renommée des produits de diamants d'origine canadienne sur ces marchés sont autant d'aspects importants permettant de maintenir une industrie du diamant concurrentielle au Canada et d'exporter sur les marchés internationaux.

L'exploitation minière est l'une des étapes les plus lucratives de l'industrie du diamant. Elle génère des retombées économiques significatives provenant de la vente des pierres brutes, du paiement des taxes et redevances, des salaires et de l'achat des biens et services.

Des styles de bijouterie typiquement canadiens devront être créés et mis en marché de manière adéquate pour conquérir des parts significatives de marché à l'échelle internationale. L'art traditionnel autochtone constitue une avenue à développer.

La perception générale est que la renommée des diamants ainsi que celle des bijoux sertis de diamants d'origine canadienne sur les marchés internationaux ne sont pas à la hauteur de la qualité de la production. Des campagnes de sensibilisation à la qualité des produits d'origine canadienne sur ces marchés pourraient stimuler la demande pour ces produits et permettre le développement de marchés d'exportation.

Les gouvernements intéressés par l'accroissement des exportations ou engagés dans la production de diamants sont encouragés à considérer les éléments suivants relatifs au développement des marchés d'exportation pour l'industrie du diamant :

² L'enregistrement de la marque officielle « DIAMANT CANADIEN » par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en janvier 2004 a suscité des réactions dans l'industrie. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'engage à travailler de concert avec les autres gouvernements, l'industrie et les autres parties intéressées à la détermination de la manière dont cette marque pourra au mieux servir les intérêts de l'industrie canadienne du diamant.

- À la suite de la démonstration de la rentabilité financière de la fabrication de bijoux sertis de diamants, cette industrie devrait être soutenue dans le cadre d'une approche public-privé réaliste.
- Les gouvernements peuvent offrir des occasions à tous les secteurs de l'industrie du diamant au Canada de promouvoir leurs activités et produits en :
 - a) travaillant avec l'industrie du diamant au développement de mécanismes permettant l'accroissement de la renommée de l'industrie sur les marchés d'exportation.
 - b) révisant régulièrement leur rôle dans la promotion en fonction de l'état des marchés et de l'industrie.
- La promotion de marques ou de produits spécifiques est la responsabilité de l'industrie du diamant.
- La promotion du tourisme relié au diamant

L'industrie du diamant suscite un intérêt très élevé chez le public, non seulement au Canada, mais de par le monde.

Des occasions de création d'attraits touristiques, comme seuls éléments moteurs d'une région, sont improbables, mais peuvent constituer un atout complémentaire à d'autres attraits, permettant de prolonger le séjour de touristes et d'accroître leurs dépenses.

Les mines de diamants et les usines de taille et de polissage présentement en activité au Canada ne sont pas porteuses d'un développement majeur de l'industrie touristique. Des considérations reliées à l'éloignement des grands centres, aux conditions climatiques rigoureuses, à la sécurité et à la perturbation du milieu de travail constituent des barrières importantes. Toutefois, les prochains développements pourraient intégrer des volets touristiques si les activités sont planifiées en conséquence et que les conditions propices sont réunies. Une exposition d'envergure dans un musée, ou la création de centres d'interprétation du diamant qui intègrent les divers aspects de l'industrie tout en étant rattaché à un comptoir de vente peuvent également constituer des occasions intéressantes.

Le développement de l'industrie touristique reliée au diamant au Canada contribuera à l'accroissement de la renommée de l'industrie canadienne du diamant et pourrait aider à susciter la demande pour les diamants canadiens taillés et polis au pays ainsi que pour la joaillerie sertie de diamants fabriquée au Canada.

En conséquence, il est recommandé que les gouvernements, l'industrie touristique et l'industrie du diamant, s'appuyant sur une étude de marché concluante, apportent un effort soutenu et concerté de promotion de l'industrie touristique reliée au diamant, ceci dans le but d'accroître la renommée et l'intérêt des publics canadien et étranger à l'égard de l'industrie canadienne du diamant et des occasions touristiques qu'elle offre.

3.3 L'encadrement et la sécurité des marchés

Un des rôles traditionnels des gouvernements est de s'assurer que les marchés fonctionnent de façon efficiente. Pour ce faire, les partenaires doivent disposer de l'information pertinente en temps utile.

- L'acquisition des connaissances et les droits sur les mines

Les gouvernements responsables sont en droit de retirer les redevances, taxes et impôts correspondant à la juste valeur marchande des expéditions provenant de leur territoire. Comme il n'existe pas de marché public du diamant, et que l'industrie évolue rapidement en fonction de changements structurels et conjoncturels profonds, les gouvernements ont intérêt à acquérir une bonne connaissance de son évolution, de manière à disposer de l'expertise permettant l'adaptation de leurs politiques.

Par ailleurs, comme il n'existe pas deux diamants bruts identiques, l'évaluation de cette valeur marchande relève d'une expertise qu'il convient de développer au Canada. Cette expertise devrait pouvoir assurer les entreprises que l'évaluation de leur production est effectuée sur la même base partout au Canada, et de façon cohérente dans le temps.

Il est recommandé que les ministres des provinces et territoires développent conjointement l'expertise et partagent avec les acteurs intéressés l'information pertinente à l'évolution du marché international du diamant. Il est également recommandé que les ministres considèrent l'à propos de constituer des barèmes de classification et d'évaluation communs qui seraient appliqués par les provinces et territoires où des mines de diamants seront en production, de façon à ce que la valeur des expéditions puisse être établie de manière cohérente et stable entre les gouvernements et dans le temps.

- L'octroi des titres miniers

L'exploration pour le diamant requiert des superficies beaucoup plus grandes que l'activité correspondante pour l'or ou les métaux de base, et il en résulte que les considérations liées à l'accès au territoire et à l'acquisition des droits miniers sont plus importantes.

Le coût élevé du jalonnement sur le terrain dans les régions éloignées est mentionné comme un élément clef de cette problématique, qui résulte en des frais exagérés de jalonnement comparativement aux dépenses engagées en exploration. Le coût de rétention de ces titres est également mentionné comme un élément problématique, compte tenu des particularités de l'exploration pour le diamant comparées à celles des autres métaux et minéraux.

Il est par conséquent recommandé que les gouvernements revoient le cadre réglementaire applicable aux droits miniers pour cerner les écarts ou barrières potentielles freinant l'exploration pour le diamant sur leur territoire.

- Les processus d'approbation environnementale

Les industries de l'exploration et de l'exploitation minière du diamant sont engagées à respecter les critères d'excellence en matière de protection de l'environnement. Toutefois, l'incertitude réglementaire, la duplication et le chevauchement des réglementations, les carences dans la transparence des processus d'approbation sont autant de considérations importantes qui affectent la confiance des investisseurs, la planification des projets et l'acquisition des titres

miniers pour l'exploration minérale. La création d'un environnement réglementaire stable et continu, où les règles sont connues, devrait constituer un objectif général.

Les incertitudes réglementaires auxquelles fait face l'industrie dans le Nord sont perçues comme un frein à la levée de capital de risque. Les délais encourus dans les processus d'approbation environnementale sont particulièrement importants dans le contexte où les investissements sont sujets à des contraintes climatiques saisonnières. Les exigences des études d'impact devraient être proportionnelles à l'étape du projet.

Des préoccupations ont été exprimées à l'égard des liens établis entre le processus d'approbation environnementale et la négociation d'accords socio-économiques ou d'accords de retombées économiques. Les stratégies de marketing et les politiques de mise en marché des diamants bruts ne devraient pas être liées à l'obtention des permis environnementaux.

Il est recommandé que les gouvernements clarifient et simplifient leurs processus et échéanciers pour l'examen des études d'impact environnemental, et ce, sans porter atteinte à la protection de l'environnement. Il est également recommandé que les gouvernements concernés établissent les exigences et échéanciers pour la conduite de négociations d'accords de retombées économiques entre les entreprises et les communautés autochtones le cas échéant.

- Les mesures de sécurité

Le Canada est reconnu comme étant un pays où les mesures de sécurité sont adéquates, même sur les sites miniers dans les régions éloignées.

Toutefois, considérant les particularités de l'industrie du diamant, le besoin d'étudier et d'établir des critères minimaux de sécurité à plusieurs étapes de l'industrie a été exprimé. Ceci inclut les considérations liées aux activités policières, à la propriété et au transport des diamants bruts, à l'embauche et à l'immigration, aux services conseils et aux établissements manufacturiers.

Des représentants de l'industrie, des gouvernements et des corps policiers ont récemment constitué le Groupe de sécurité du diamant du Canada pour établir les risques potentiels auxquels l'industrie du diamant risque d'être confrontée au pays. Il est recommandé que les gouvernements considèrent formaliser leur participation à ce groupe. En plus d'établir les risques et de développer des stratégies de mitigation, ce groupe pourrait aussi examiner le rôle qu'il pourrait jouer au chapitre de l'éducation et de la conscientisation du public, de la prévention et de l'établissement de normes.

3.4 Mise en œuvre

Les consultations qui ont conduit à l'élaboration du plan d'action proposé ont permis de susciter un vaste intérêt chez les représentants des secteurs industriels concernés. En fait, des représentants de tous les secteurs ont exprimé le désir pressant d'être activement impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action. L'Association des bijoutiers canadiens et l'Association minière du Canada, notamment, ont offert leur collaboration à la mise en œuvre du plan d'action proposé. Bien que certains volets de celui-ci concernent exclusivement les gouvernements, d'autres, tels l'acquisition de connaissances, l'élaboration de normes communes et le développement de processus de certification aux fins de commercialisation gagneraient à être réalisés en partenariat avec l'industrie.

- Création d'un organisme de coordination

Considérant l'intérêt élevé de l'industrie et l'offre à la participation à la mise en œuvre du plan d'action qu'elle a formulée, la poursuite du dialogue transparent et de la collaboration sont requis. Un mécanisme permettant la participation des parties intéressées apparaît essentiel à la réussite des prochaines étapes. Les ateliers de consultation et la table ronde de Yellowknife ont confirmé qu'il est nécessaire d'impliquer l'industrie, le gouvernement fédéral, les groupes autochtones concernés et peut-être plusieurs organisations non-gouvernementales intéressées. Un mécanisme ou un modèle qui permettra l'éclosion d'un partenariat ouvert et transparent dans un cadre raisonnablement souple est requis. Plusieurs options sont possibles. Un leadership fort est également nécessaire.

Il est recommandé que les ministres mandatent le comité de direction afin qu'il élabore les paramètres (structure, mandat, composition, budget d'opération, mode de fonctionnement) visant à créer un organisme de coordination multipartite, tel un « institut ou un conseil du diamant ».

Cet organisme pourrait avoir pour mandat d'élaborer les modalités de mise en œuvre de la stratégie, d'en coordonner la réalisation, de proposer les prochaines étapes et de faire rapport aux ministres responsables des Mines.

4. Mécanismes de suivi

- Décision des premiers ministres

En juillet 2003, les premiers ministres ont demandé à leur ministre responsable des mines d'élaborer un plan d'action en vue d'établir une stratégie pancanadienne du diamant qui maximisera les retombées pour les Canadiens à toutes les étapes de l'industrie émergente du diamant et de leur faire rapport.

Les premiers ministres ont reçu le plan d'action lors de la réunion du Conseil de la Fédération tenue en juillet 2004 et ont approuvé la stratégie qui formule des recommandations selon trois axes d'intervention : l'offre de diamants d'origine canadienne, la demande pour les diamants traités au Canada et la réglementation des marchés. Une recommandation clef porte sur l'établissement d'un organisme multipartite qui permettrait à toutes les parties intéressées de participer à cette importante initiative nationale. La coopération de tous les intervenants, de l'industrie et des gouvernements provinciaux et territoriaux est importante pour la coordination des efforts déployés et la mise en commun des connaissances et de l'expertise. Les ministres provinciaux et territoriaux des Mines poursuivront l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie pancanadienne du diamant.

- Organisation d'une table ronde pancanadienne au Québec en mai 2005

Les dialogues amorcés entre les gouvernements et l'industrie du diamant d'une part, mais aussi entre les divers intervenants de cette industrie d'autre part, constituent des actifs précieux résultant des consultations réalisées dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action. Ces dialogues méritent d'être poursuivis et encouragés.

Considérant que les modalités de mise en œuvre de plusieurs volets du plan d'action proposé demeurent à être précisées, il est recommandé que les ministres acceptent l'invitation du Québec d'organiser une Table ronde pancanadienne en mai 2005 où ces modalités seront discutées avec les membres de l'industrie et des parties intéressées.

- Rapport lors de la prochaine Conférence des ministres des Mines

La création d'un organisme de coordination, l'élaboration d'un processus de certification d'origine, la documentation de mesures fiscales incitatives et la création d'un réseau de centres d'excellence pour l'exploration et l'exploitation minière du diamant sont autant de mesures structurantes qui devront être réalisées en partenariat avec l'industrie et les intervenants intéressés.

Il est recommandé que les ministres mandatent le comité de direction afin qu'il fasse rapport des progrès réalisés lors la prochaine Conférence des ministres responsables des Mines, au Nouveau-Brunswick, en 2005.

5. Conclusion

L'industrie internationale du diamant est en profonde mutation. L'apparition de nouvelles entreprises productrices et l'émergence de l'industrie canadienne sont deux facteurs qui contribueront à son développement.

En mettant en œuvre ce plan d'action de la stratégie pancanadienne du diamant, les ministres provinciaux et territoriaux responsables des Mines contribuent également à en susciter l'essor au Canada, pour le plus grand bénéfice de tous les Canadiens.

La mise en œuvre graduelle et concertée des mesures contenues dans ce plan par les gouvernements, en partenariat avec les acteurs industriels et les parties intéressées, contribuera à stimuler l'offre de diamants d'origine canadienne. Ces mesures aideront à accroître la demande pour les produits de joaillerie au pays et sur les marchés étrangers. Les gouvernements sont confiants qu'avec la participation de l'industrie, ces mesures favoriseront la création et la croissance d'entreprises prospères qui créeront de la richesse pour tous les Canadiens dans le contexte d'un marché en expansion qui dispose d'un encadrement réglementaire adapté.